

COMPTE RENDU CHSCT CENTRAL

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

Ce premier CHSCT de la mandature est présidé par Serge DUVAL (DSAF). Il invite les organisations syndicales qui le souhaitent à lire leurs déclarations liminaires (déclaration CGT jointe au présent compte rendu).

Serge DUVAL intervient suite aux déclarations liminaires. Il note que les OS soulignent l'importance du travail effectué au cours de la mandature et entend les inquiétudes des représentants du personnel concernant la disparition des CHSCT prévue dans la loi de transformation de la fonction publique mais souligne que les sujets hygiène, sécurité et conditions de travail ne seront pas abandonnés mais simplement traités dans une instance différente. Il note également l'importance des travaux réalisés au cours de la mandature précédente et se fixe comme objectif la poursuite des travaux sur les sujets pour lesquels il reste du travail et notamment la médecine de prévention (sujet difficile compte tenu de la pénurie de médecins spécialisés), le télétravail, la reconnaissance de la maladie de LYME comme maladie professionnelle. Serge DUVAL reconnaît les inquiétudes des agents des DDI liées aux évolutions à venir concernant l'administration territoriale de l'État (voir déclaration CGT) et qu'un accompagnement spécifique devra être mis en place pour accompagner ces réformes. Il termine son propos en soulignant que les travaux menés pendant la précédente mandature ont déjà permis des améliorations dans les DDI (tenue des CHSCT locaux plus régulière, ouverture de postes d'assistants de prévention dans certains services où il n'y en avait pas...) mais qu'il est néanmoins nécessaire de rappeler régulièrement aux directeurs l'importance des CHSCT.

A l'ordre du jour, 2 points inscrits pour avis (règlement intérieur du CHSCT des DDI et désignation du secrétaire du CHSCT) et 4 points pour information (préparation de la feuille de route et bilan de celle de la mandature précédente, présentation du projet FIACT dialogue professionnel/dialogue social, liste des projets des DDI retenus pour la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et fonds de modernisation des DDI et présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI »).

1- PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHSCT DES DDI

Ce projet de RI a été examiné lors de la réunion de préparation du CHSCT et les remarques des OS ont été prises en compte :

Participation des membres suppléants aux CHSCT et prise en charge de leurs frais de déplacement : cette disposition ne peut figurer au RI afin que ce dernier soit conforme au RI type de la DGAFP. Ce-

pendant, il est acté par le Président du CHSCT que les frais seront pris en charge et que les suppléants pourront participer aux débats sans toutefois avoir le droit de vote : cet engagement figurera au PV du CHSCT ;

Les procès-verbaux des réunions seront publiés sur un site intranet accessible pour tous les agents ;

L'arrêté du 16 janvier 2017 portant majoration du contingent annuel d'autorisation d'absence s'applique aux membres du CHSCT des DDI pour l'exercice de leurs missions ;

Un(e) secrétaire suppléant du CHSCT sera désigné pour une durée de 14 mois (accord des 3 OS sur ce principe : le secrétaire suppléant tourne tous les 14 mois)

Ce projet de règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

2 - DÉSIGNATION DU/DE LA SECRÉTAIRE DU CHSCT

FO présente la candidature de Sandrine FOURCHER-MICHELIN : élue à l'unanimité.

Martine HARNICHARD (UNSA) occupe le poste de secrétaire suppléante à compter de ce jour et pendant 14 mois (1/3 du mandat). La CGT prendra le poste de secrétaire suppléant dans 14 mois.

3 - PRÉPARATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU CHSCT ET BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

La feuille de route du mandat précédent comportait 9 points avec un état d'avancement différent en fonction des sujets :

- Traitement des accidents de service/travail et des maladies professionnelles : travaux à continuer dans la nouvelle mandature ;

- Fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme dans les DDI : déploiement du système informatique VADIM en cours, demande des OS de constituer un groupe de travail sur ce sujet ;

- Articulation entre les ministères de la médecine de prévention dans les DDI : travaux à poursuivre au cours de cette nouvelle mandature, expérimentation par le ministère de l'Intérieur de cabines de télé-médecine de prévention dans 2 départements (Loire Atlantique et Dordogne), expérimentation en régions Aura et Normandie de centres mutualisés de médecine de prévention ;

- Harmonisation des dons de jours de repos dans les DDI : la circulaire du 3 juillet 2017 permet le don

de jours de repos entre agents pour qu'un agent de DDI puisse assumer la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident grave. Une nouvelle circulaire est en cours de signature pour étendre ce dispositif aux proches aidants (pour les ascendants);

– Bilan du décret relatif au télétravail dans les DDI : une enquête relative au télétravail a été réalisée auprès des DDI et ses résultats présentés en CHSCT. Les OS ont demandé qu'un groupe de travail soit constitué, il se réunira le 3 juillet pour la première fois (l'enquête va être améliorée pour avoir des remontées plus précises de la mise en œuvre en DDI);

– Suivi de la mission d'inspection de l'action sociale : l'harmonisation des tarifs de restauration collective a été menée en 2018 pour les DDI. Concernant les directions régionales, une expérimentation va être menée en 2019 dans 2 régions et généralisation de l'harmonisation en 2020;

– Aménagement des postes de travail dont l'équipement numérique pour les personnes en situation de handicap : reporté dans la feuille de route 2019-2022 avec mise en place d'un groupe de travail;

– Suivi des RPS : mise en place d'un outil de sensibilisation sur les questions de violences sexuelles et sexistes en cours. L'objectif de l'administration est de passer progressivement de la thématique des RPS à la mise en place de démarches visant à améliorer la qualité de vie au travail : encore faudrait-il que les conditions soient réunies pour que les agents retrouvent une bonne qualité de vie au travail. Faut-il compter pour cela sur les nouvelles pratiques managériales et l'accompagnement du changement... Pas sûr que cela suffise !

4- PRÉSENTATION DU PROJET FIACT DIALOGUE PROFESSIONNEL/DIALOGUE SOCIAL,

Le projet FIACT « dialogue professionnel/dialogue social » mené par la DSAF a pour objectif de faire évoluer « les modes de management vers un style plus participatif qui permet, en associant les personnels et leurs représentants à la conduite du changement en amont des prises de décisions, à la fois de réduire la souffrance au travail et d'améliorer la performance de l'organisation ».

On peut se poser la question de la prise en compte de l'avis des personnels en matière de conduite du changement et de dialogue social quand on voit comment est mené ce dernier au niveau national... (cf. déclaration liminaire CGT, page 3/3).

5- FIRH, FIACT ET FONDS DE MODERNISATION DES DDI : PROJETS RETENUS AU TITRE DE 2019.

La CGT a rappelé dans sa déclaration liminaire (ci-jointe) ce qu'elle pense de ces différents fonds

destinés à acheter la paix sociale mais qui ne compenseront jamais les dégâts causés par la casse du service public depuis plusieurs années.

L'administration nous présente la liste des projets FIACT, Fonds de modernisation des DDI et FIRH retenus pour l'année 2019 : ce qu'il faut en retenir c'est que ces fonds servent surtout à l'accompagnement du changement (retenez l'accompagnement de la casse...), à la transformation des pratiques managériales et à la prévention des RPS (mais quand il s'agit de traitement curatif on ne peut plus parler de prévention...).

Une DDI a demandé des fonds FIACT pour financer des formations/sensibilisations sur le risque routier. La CGT en a profité pour demander que les contrats d'assurance nationaux soient revus : en cas de panne le véhicule est pris en charge par l'assistance mais pas le conducteur ni les passagers qui restent sur le bord de la route... et doivent se débrouiller pour rentrer à la résidence administrative !!! Bel exemple de l'intérêt que l'État porte à la sécurité de ses agents.

6- PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL « DÉONTOLOGIE DANS LES DDI ».

Un groupe de travail, composé du référent déontologue des services déconcentrés du Premier ministre et de directeurs de DDI, a élaboré des fiches de bonnes pratiques en matière de déontologie dans les DDI. Ce travail fait suite au renforcement de la loi en matière de conflits d'intérêts : Le fonctionnaire doit faire cesser immédiatement et prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver. L'administration (chef de service) doit mettre en place une organisation de travail qui protège les agents et ne les mette pas dans une situation de risque déontologique.

Le groupe de travail a donc produit 3 fiches rappelant les règles de bonne conduite concernant les cadeaux, les recrutements de vacataires et les invitations (manifestations sportives, culturelles, restaurant, voyages...). Le groupe propose également qu'au moment de l'entretien individuel, l'agent et son supérieur hiérarchique évoquent et consignent dans un document (qui ne serait pas annexé à l'entretien : on peut donc se demander où ce document va être archivé...) les situations (activités extérieures au service) qui pourraient mener à des conflits d'intérêts.

Les OS sont contre ce « fichage » des activités extraprofessionnelles des agents. Le sujet peut être abordé au moment de l'entretien individuel pour rappeler à chaque agent ses obligations en matière de déontologie mais sous la forme d'une sensibilisation et en aucun cas le « fichage » ne peut devenir la règle. ♦

Paris, le 4 juin 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE CHSCT CENTRAL DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

Monsieur le Président,

Ce CHSCT des DDI est le premier de la nouvelle mandature suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 et au vu du déroulement des premières réunions des instances entre l'administration et les organisations représentatives des personnels, le moins que l'on puisse dire c'est qu'en matière de dialogue social il y a encore du travail en perspective!!!

Action publique 2022, loi de transformation de la fonction publique, réforme des retraites sont autant de sources d'inquiétude même si le gouvernement veut donner l'impression de prendre en compte l'avis des citoyens et des agents publics. La consultation des fonctionnaires, relayée par tous les ministères qui voudraient passer pour un semblant de dialogue social direct, n'effacera pas la non prise en compte des propositions formulées par les organisations syndicales dans les instances de concertation. On peut facilement résumer la conception du dialogue social du gouvernement grâce à une simple formule: « circulez, il n'y a rien à voir ».

Aujourd'hui en DDI les agents souffrent. Ils souffrent des non-remplacements d'effectifs et par conséquent de surcharge de travail générant et c'est un comble des heures écrêtées. Ils souffrent de n'être considérés que comme des ETP et d'être constamment la variable d'ajustement pour soi-disant réduire la dette publique.

Ils souffrent du « fonctionnaire bashing » permanent du gouvernement et relayé allègrement dans les médias. Enfin, ils souffrent encore plus du manque de considération flagrant confirmé par la rétention d'informations et le refus de communiquer sur les réformes en cours et à venir. Dernier exemple en date, la création des SGC pour laquelle les OS ne peuvent obtenir aucun document qui puisse servir de base à un début de dialogue social, ce qui suscite une très forte inquiétude de nos collègues des SG.

Dans les DDI, les réformes, réorganisations, restructurations successives et le management parfois inadapté, ont raison de la motivation et plus grave de la santé d'agents « polyrestructurés ».

À l'ordre du jour, plusieurs sujets qui suscitent les réactions suivantes de la CGT:

– Concernant le bilan de la feuille de route du CHSCT de la dernière mandature, si l'harmonisation des tarifs de la restauration collective a été faite en DDI et DRJSCS, où en est-on concernant cette démarche pour les directions régionales? N'attendons pas la fin 2019 pour lancer les expérimentations, ce qui reculerait d'autant la mise en œuvre de l'harmonisation pour ces structures.

– Concernant les différents fonds interministériels et de modernisation des DDI, force est de constater que l'État trouve, lorsqu'il le souhaite, des crédits pour alimenter différents fonds destinés à acheter la paix sociale et à remplir les comptes en banque de cabinets de consulting et autres entreprises privées pour qui les services de l'État deviennent de véritables « vaches à lait ». Les agents ne sont pas dupes Monsieur le Président, cela ne compensera pas les dégâts causés par la casse du service public, voulue par le gouvernement.

Les actions réalisées grâce à ces fonds, même si elles ne sont pas inutiles, s'apparentent à un pansement sur une jambe de bois gangrenée par la mэрule!

Pour revenir sur les conditions de travail dans les DDI, les agents se voient écrêter des heures alors même que l'on ose dire qu'ils ne travaillent pas suffisamment. En raison de l'insuffisance des effectifs, ils se voient attribuer des missions supplémentaires et ceci au détriment de la qualité du service public et de la santé des agents. Alors que la majorité des Français et des élus locaux demandent plus de service public dans les territoires, le gouvernement choisit de déstructurer et détruire les emplois publics garants de l'égalité de tous les citoyens dans ces mêmes territoires.

Les cas de burn-out se multiplient et ce dans toutes les catégories. Les cadres sont contraints de travailler au forfait et ne peuvent même pas savoir combien d'heures ils ont travaillées dans le mois puisqu'on leur refuse l'accès à cette information.

Ne reproduisez pas ce qui a pu se passer dans une grande entreprise de téléphonie, dont la souffrance au travail des salariés est aujourd'hui reconnue.

Rien n'est joué d'avance et la CGT fera tout pour informer et mobiliser les agents pour la défense de leurs missions, de leur statut et de leur santé.

Je vous remercie de votre attention ♦

Paris, le 4 juin 2019